

RECYCLAGE AUTORISATIONS DE CONDUITE DES CHARIOTS AUTOMOTEURS DE MANUTENTION A CONDUCTEUR PORTE (R489 de la CNAM)

Durée :	1 jour (7h) comme suit : -1/2 journée (3h30) de rappels théoriques, -1/2 journée (3h30) de rappels pratiques.		
Modalités d'organisation :	Dates de la formation : Horaires de formation : Lieu de la formation :	Cf. convention de formation	Nombre de participants : 1 à 6 Organisation de la formation : en continu
Public visé :	Toute personne étant amenée à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté : cariste, préparateur de commande, logisticien, opérateur sur chaîne, etc.		
Pré-requis :	Être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée préalablement dans la catégorie demandée.		
Objectifs :	<p>A l'issue de la formation, le conducteur devra être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser les opérations de chargement et de déchargement de véhicules, les opérations de stockage et de déstockage, de transfert de charge : <ul style="list-style-type: none"> ➤ En utilisant une catégorie de chariots circulant à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de travail, et plusieurs types d'équipements porte-charge, ➤ En appliquant les consignes de sécurité en vigueur, dans l'entreprise et sur la voie publique, ➤ Dans un temps déterminé. ✓ Assurer la maintenance de premier niveau du matériel utilisé, ✓ Rendre compte des anomalies constatées dans l'exécution de ses fonctions. 		
Moyens pédagogiques :	<p>-Exposés théoriques et exercices de conduite pratiques (exercices et simulations),</p> <p>NB : Les équipements et infrastructures nécessaires au bon déroulement de la formation et des tests sont décrits dans le document « Convention de mise à disposition par le client de locaux, matériels et équipements pour le passage d'autorisations de conduite chariots automoteurs de manutention à conducteur porté et PEMP », annexé à ce programme.</p>		
Intervenant	<p>Formateur qualifié.</p> <p>Note : Le CV du formateur intervenant sur l'action de formation est joint au présent programme.</p>		
Sanction de la formation :	<p>Suite au passage d'examens théoriques et pratiques, un avis sera donné à l'employeur quant à la capacité des apprenants à conduire un chariot automoteur de manutention à conducteur porté dans la catégorie demandée.</p> <p>NB : La délivrance de l'autorisation de conduite reste à la charge de l'employeur, qui devra vérifier en sus de l'avis donné par le formateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'aptitude médicale du salarié à conduire la catégorie de chariots faisant l'objet de la formation, -L'âge du conducteur (18 ans minimum), -Les connaissances du conducteur vis-à-vis des règles de circulation et de sécurité à appliquer sur le site. 		

CONTENU DE LA FORMATION :

Rappels théoriques (en salle) : ½ journée

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation, ...)
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait, ...)
- AT/MP et instances et organismes de prévention
- Conditions requises pour conduire et utiliser un chariot automoteur de manutention
- Catégories de chariots et leurs usages courants
- Technologie des chariots
- Dispositifs de sécurité et organes de service
- Les pictogrammes et panneaux de circulation
- Les risques et facteurs d'accident
- Vérifications et opérations de maintenance
- L'adéquation, la prise et la fin de poste
- Les règles de conduite, circulation, stationnement et distances de sécurité

Note : la dernière heure est consacrée à l'évaluation des connaissances théoriques

Rappels Pratiques (conduite) : ½ journée

- La prise et la fin de poste, l'adéquation,
- Monter et descendre en sécurité du chariot et connaître la règle des 3 appuis,
- Les règles de circulation en sécurité, à vide, à charge, en ligne droite et en courbe,
- Pour chaque manutention, contrôler au moyen de l'abaque ou du tableau des charges que la manutention est possible compte tenu de la capacité effective, de la hauteur de levage et de l'équipement porte-charge dont le chariot est équipé,
- Prise et dépose d'une charge (cat. 1A-1B-3-5),
- Le gerbage en pile (cat. 3-5),
- Le gerbage en palettier (cat. 3-5),
- Le chargement et le déchargement d'un véhicule à quai par l'arrière (cat. 1A-1B)
- Assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement d'un véhicule (cat 3),
- La circulation en pente,
- La circulation avec une charge encombrante et/ou volumineuse,
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer,
- Adopter un mode de conduite « économique »,
- Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choisir un parcours adapté,
- Stationner et arrêter le chariot en sécurité.
- Les opérations de maintenance,
- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,

- Effectuer les opérations d'entretien journalier (nettoyage des parties vitrées, des rétroviseurs, du poste de conduite, des organes de roulement...),
- Rendre compte (sur tout support à disposition) des anomalies et dysfonctionnements.

Note : Chaque participant fait l'objet d'une évaluation pratique de 30 minutes.